

Communiqué aux médias concernant l'assemblée plénière de la Conférence centrale des 28 et 29 novembre 2014

«Bien davantage qu'un service d'encaissement de contributions pour financer des œuvres de l'Eglise»

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse a profité de sa dernière assemblée plénière de l'année 2014 pour se lancer dans un débat de fond sur son identité et ses tâches premières. Elle a également donné son feu vert à l'allocation de subsides à hauteur de plus de 7 millions de francs devant servir au financement d'institutions de l'Eglise catholique actives au niveau de la Suisse ou des régions linguistiques. A la suite des réflexions qui ont été menées, elle a chargé sa présidence de régler avec la Conférence des évêques suisses des questions débordant le cadre du domaine financier, cela dans la perspective de fixer de manière contraignante leurs rapports de collaboration au niveau institutionnel et portant sur des sujets touchant la place de l'Eglise au sein de la société.

En guise d'introduction au débat sur des questions fondamentales, la vision que nourrit la présidence du développement futur de la Conférence centrale a été exposée. Deux objectifs centraux ont été évoqués:

1. Obtenir la reconnaissance de la position de la Conférence centrale au sein de l'Eglise catholique.
2. Se doter de structures ainsi que de ressources en personnel et en moyens financiers correspondant aux tâches assumées en tant qu'entité faîtière des organisations ecclésiastiques cantonales.

«Susciter l'impression d'une Eglise coupée en deux est inutile et dangereux»

Iwan Rickenbacher, politologue et spécialiste de la communication de réputation nationale, a souligné dans son bref exposé que la Conférence centrale était «bien plus qu'un service d'encaissement de contributions pour financer des œuvres de l'Eglise». La Conférence centrale et ses membres sont «des lieux où des hommes et de femmes de confession catholique vivent un engagement chrétien». Parallèlement, la Conférence centrale est «un centre de compétence important pour les questions touchant les rapports entre l'Eglise et l'Etat» et une «communauté solidaire».

Il a recommandé à la Conférence centrale, dans le cadre de la mise en place de sa collaboration avec la Conférence des évêques, «de développer en matière de dialogue et de règlement des divergences une nouvelle culture fondée sur le respect mutuel. Susciter l'impression d'une Eglise coupée en deux est inutile et dangereux». S'agissant du financement des tâches pastorales, la Conférence centrale devrait «en matière de définition de critères de financement, de controlling des investissements et de transparence du reporting, ambitionner de compter au nombre des meilleures dans les cercles des organisations sans but lucratif». Pour ce qui est de la composition de ses organismes internes et de l'organisation de son travail, le but premier à rechercher sera «d'ouvrir des domaines de coopération». Enfin, face à l'extérieur et au monde médiatique actuel, la Conférence centrale aura besoin de «supports d'identification». Iwan Rickenbacher a achevé ses propos par une citation du pape François selon laquelle «chaque chrétien, chacun de nous, est appelé à accueillir la Parole de Dieu, à accueillir Jésus en soi et à l'apporter à tous», tirant la conclusion que c'est à cette exhortation que nous devons mesurer notre action.

Dans la discussion qui a suivi, les propositions émises par la présidence et les recommandations d'Iwan Rickenbacher ont suscité une large approbation. Au-delà, le souhait a été exprimé que la Conférence centrale veuille bien soutenir les organisations ecclésiastiques cantonales au niveau de leur dialogue avec les diocèses dont elles relèvent. Car le niveau diocésain est souvent plus important dans la mesure où de nombreuses décisions de la CES ne lient pas les évêchés. En outre, la question du positionnement socio-politique de la Conférence centrale devrait faire l'objet d'un débat plus approfondi: doit-elle intervenir davantage? Si oui, sur quel sujet et sous quelle forme? Il a été souligné aussi que les questions de financement

continueront à occuper une place prioritaire. Et, pour terminer, la question de savoir si les 2,8 postes de travail du secrétariat général ne sont pas déjà tout juste suffisants pour assumer les tâches actuelles a été soulevée.

Décisions du cofinancement pour 2015: 8,25 millions de francs attribués à une bonne quarantaine d'institutions

Comme toujours lors de la dernière assemblée plénière de l'année, les délégués ont été appelés à se prononcer sur les propositions des organismes du cofinancement concernant les subsides à allouer pour le financement des tâches pastorales de l'Eglise au cours de l'année suivante. A cette fin, la Conférence centrale mettra à disposition 7'335'000 francs et l'Action de Carême 1'300'000 francs.

Les décisions arrêtées ont tenu compte pour la première fois des mesures de réorganisation prises dans le domaine des médias et de la formation au sein de l'Eglise à l'échelon des régions linguistiques. Désormais, des centres de compétence régionaux seront opérationnels. Il en résultera une concentration des forces et une réduction du nombre des institutions subventionnées (cf. encadré 2). En 2015, environ 75% de tous les subsides du système de cofinancement iront aux neuf plus principaux bénéficiaires.

«Seuls des partenaires pris au sérieux sont à même d'atteindre un but commun»

En ce qui concerne les modalités futures de la collaboration entre la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale, une proposition de nouveau contrat du cofinancement a été soumise aux délégués qui l'ont approuvée unanimement. De même, ils ont avalisé un projet de simplification des flux financiers. Enfin, s'agissant de la fixation des modalités d'une collaboration à caractère contraignant entre la CES et la Conférence centrale au niveau institutionnel et sur des problématiques se rapportant à la place de l'Eglise dans la société, les délégués ont pris connaissance avec satisfaction de ce que les évêques étaient également prêts à prendre en main ce dossier.

Le règlement de ces questions et la mise en place des structures devant servir de cadre à cette collaboration en matière financière et sur des sujets de fond constitueront un des grands axes du travail de la Conférence centrale l'an prochain. Pour son président, Hans Wüst, il conviendra d'aborder ces questions dans l'état d'esprit suivant: «L'exercice d'une responsabilité commune en matière de financement des tâches pastorales au niveau suisse exige un dialogue d'égal à égal, même s'il est clair qu'il appartient à la CES de définir les priorités à cet égard. Seuls des partenaires pris au sérieux sont à même d'atteindre un but commun. Nous ne doutons pas que la CES souhaite aussi s'engager sur cette voie commune.»

Zurich, le 3 décembre 2014

1940_2014_3_Communiqué.doc

Daniel Kosch

Encadré 1: A la fin de son exposé, Iwan Rickenbacher a émis une remarque sur l'organisation dualiste de l'Eglise catholique. Il a affirmé ceci:

«Parfois, on a l'impression que l'organisation dualiste de l'Eglise en Suisse relève d'une curiosité du système fédéraliste de notre république alpine fondée sur la démocratie directe et qu'elle n'a pas sa place dans l'Eglise universelle.»

Or, quiconque y regarde de plus près constatera que l'Eglise, partout où elle est vivante, repose en réalité sur diverses épaules au-delà des structures ecclésiales au sens étroit, à savoir sur des associations religieuses, des groupes de soutien, des organisations de laïcs, des confréries, etc.

En Suisse, des fidèles se sont unis pour former des corporations ecclésiastiques, tout d'abord à l'échelon local, puis cantonal, dans le but d'apporter leur contribution à une Eglise vivante aux côtés des personnes actives dans la pastorale au sens étroit. Or, il va de soi que l'organisation adoptée par ces fidèles ne pouvaient que reposer sur les principes qui ont permis jusqu'ici à nos collectivités étatiques de cohabiter dans le respect et la paix. Les Suisses comptent parmi les peuples les plus satisfaits au monde s'agissant des institutions que des citoyens ont mis eux-mêmes en place. L'Eglise structurée de manière dualiste constitue dès lors notre façon à nous de nous engager à titre volontaire et honorifique pour la bonne cause. Le pape François a déclaré dans l'une de ses allocutions que: «chaque chrétien, chacun de nous, est appelé à accueillir la Parole de Dieu, à accueillir Jésus en soi et à l'apporter à tous». C'est à cette exhortation que nous devons mesurer notre action.

Encadré 2: subsides du cofinancement de l'Action de Carême et de la Conférence centrale supérieurs à 200'000 francs:

Conférence des évêques suisses	2'125'000.-
Cath-Info, centre médias en Suisse romande	1'035'000.-
Katholisches Medienzentrum für die Deutschschweiz	1'035'000.-
Theologisch-Pastorales Bildungsinstitut der deutschschweizerischen Bistümer*	535'000.-
Centre catholique romand de formations en Eglise	500'000.-
Institut suisse de sociologie pastorale	475'000.-
Bundesleitung Jungwacht-Blauring	270'000.-
ComEc, travail médiatique en Suisse italienne	230'000.-
Ligue suisse des femmes catholiques	200'000.-

* une partie de ces subsides versés en 2015 à l'IFOK et à theologiekurse.ch le seront pour la dernière fois

Encadré 3: intervention du président de la Conférence centrale Hans Wüst à propos de la collaboration entre la Conférence centrale et la CES

Nous sommes conscients que les négociations à venir avec la CES seront difficiles. Elles exigeront de la persévérance et de l'endurance. Toutefois, nous nous y engagerons avec confiance quand bien même certaines personnalités cherchent d'ores et déjà à perturber systématiquement ce processus en tenant des propos négatifs sur le travail des organisations de droit public ecclésiastique. Nous ne nous découragerons pas. L'exercice d'une responsabilité commune en matière de financement des tâches pastorales au niveau suisse exige un dialogue d'égal à égal, même s'il est clair qu'il appartient à la CES de définir les priorités à cet égard. Seuls des partenaires pris au sérieux sont en mesure d'atteindre un but commun.

Nous ne doutons pas que la CES souhaite aussi s'engager sur cette voie commune et qu'elle se dira prête à envisager une collaboration fondée sur un esprit de partenariat dans le respect des compétences propres de chacun. Les rapports mutuels devront être plus concrets, plus contraignants, plus transparents, mais aussi empreints de davantage de confiance. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de relever les défis à venir de l'Eglise, et pas seulement ceux de nature financière.

Une nouvelle convention de collaboration qui mettra en avant le respect, la confiance, l'ouverture et l'esprit de partenariat nous aidera également à garantir demain encore la mise à disposition des moyens financiers dont l'Eglise a besoin pour l'accomplissement de ses activités au niveau national.

Pour tous renseignements: Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale, tél. 044 266 12 01, portable 079 314 44 74.